ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 113409

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les remarques et revendications des masseurs-kinésithérapeutes. En effet, ces professionnels sont inquiets du peu d'intérêt qui est accordé à leurs missions et à leur responsabilité. Nombre de masseurs kinésithérapeutes déplorent le fait que leurs charges augmentent sans cesse sans connaître de revalorisation tarifaire. Ces derniers revendiquent un tarif unique, une reconnaissance professionnelle (avec autonomie et consultation en première intention), une protection de leur diplôme d'État contre les « illégaux ». Une amélioration du cursus des étudiants avec un diplôme « master » validant leur formation. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer la position du Gouvernement face à ces revendications de la profession.

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 113409
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 juillet 2011, page 7076
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)